

CONSEIL GENERAL

Type d'intervention	Postulat (art. 32 RCG)	
1 ^{er} signataire	Birbaum Thomas	
Cosignataires		<i>Signatures des cosignataires</i>
Dépôt au nom d'un groupe	Parti Libéral Radical / Birbaum Thomas	<i>Signature du Chef(fe) de groupe</i> 
Dépôt au nom d'une commission		<i>Signature du Président</i>

Titre

Pour des toitures et façades végétalisées

Texte de l'intervention

Ce postulat a pour but de demander un rapport concernant la possibilité de la végétalisation des façades et/ou toitures des bâtiments en mains publiques ou parapubliques.

Les avantages de la végétalisation des façades/toitures sont déjà prouvés par des différentes études. Convaincu par ces résultats prometteurs, plusieurs zones urbaines ont déjà élaboré des plans d'action. Les avantages sont notamment:

- Amélioration de l'isolation et l'inertie thermique des bâtiments
 - Régulation de la température extérieure(ilots de chaleur)
 - Rétention des eaux pluviales
 - Développement de la biodiversité (lieux de refuge, de repos, de ravitaillement et de reproduction pour la faune)
 - Protection des façades des graffitis et des actes de vandalisme et camouflage des murs
- Très agréable

Dans le but de compenser la perte végétale en créant un nouveau type d'espace vert et de garantir la qualité de vie, cette possibilité doit être étudiée pour les constructions actuelles comme pour les nouvelles constructions.

Conclusion

Les signataires demandent par ce postulat que la municipalité étudie la possibilité de la végétalisation des façades et toitures des bâtiments publics et parapubliques ainsi que l'intégration de cette végétalisation lors des futurs constructions/rénovations.

Collombey-Muraz, le 8 février 2020

1^{er} signataire :

